

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 22 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi vingt-deux juillet deux mille quatorze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, J.-P. HOLVOET, ROBAR, Q. HOLVOET, Mmes BEROS, LEVEQUE, MM. COQUIN, VIVET, BEGAT, CONSTANTIN et Mme HUGUIER.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. PAROLARI a donné pouvoir à M. COQUIN, Mlle BURY a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET et Mme GUERCHSON a donné pouvoir à Mme LEVEQUE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

En ouverture de séance, M. le Maire propose de respecter une minute de silence à la mémoire de M. MUSIL, ancien conseiller municipal.

1 - **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014**

Ce compte rendu sera proposé à l'approbation du conseil lors d'une prochaine séance.

2 - **TRAVAUX DE VOIRIE**

M. Le Maire présente 2 devis portant sur différents travaux de voirie identifiés comme nécessaires et étudiés en comité consultatif des travaux.

Ces travaux concernent :

- La reprise d'avaloirs (rue du Stade et rue de la Libération)
- La reprise de 3 îlots rue du Stade et le déplacement de l'îlot d'entrée.
- La fourniture et la pose de balises directionnelles

2 entreprises ont répondu :

Fournier TP pour un montant de 7608€ HT soit 9129,60€ TTC

RVTP pour un montant de 5027,90€HT soit 6033,48€ TTC

A l'unanimité, le conseil retient la société RVTP.

3 - **SYAGE**

Le syndicat mixte du Ru d'Yvron souhaite adhérer au Syage (Syndicat pour l'aménagement et la gestion des eux).

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

4 - **Factures SNAVEB**

Chaque année, la commune procède au nettoyage et curage de la moitié des avaloirs permettant ainsi une révision de chaque avaloir tous les 2 ans.

Le conseil doit se prononcer sur cette prestation qui s'élève à 3152,64€ TTC

M. Le Maire précise que la société SNAVEB sera également sollicitée pour réaliser l'entretien du poste de relevage de la rue Raoul COUTANT, le vidage et le curage de certains éléments de la STEP. Cette dernière prestation s'élève à 685,08€ TTC

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à engager ces travaux.

5° – QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire rappelle que l'inauguration de la micro-crèche a eu lieu le samedi 19 juillet en présence de Madame Klein, préfète de Seine et Marne.
- Mme LEVEQUE informe le conseil que les adhérents du club des anciens sont très satisfaits des travaux réalisés au petit foyer. Désormais, nos anciens se réunissent les mardi et vendredi.
- M. COQUIN demande que l'entretien du rond point coté Andrezel soit revu.
- M. COQUIN s'interroge sur la nécessité de tondre le stade en été sachant que les matchs ne reprennent qu'en Septembre. M. Le Maire rappelle que cela permet aux jeunes de la commune d'en profiter pendant l'été.
- M. COQUIN s'interroge sur sa compétence pour intervenir chez les particuliers dérogeant aux règles d'urbanisme. Il demande si une autorisation a été donnée quant aux travaux effectués par un particulier rue du Moulin de Chaunoy. Mme Béros lui répond par l'affirmative.
- M. COQUIN déplore que des arbres aient été coupés ou abimés rue du moulin de Chaunoy.
- Mme HUGUIER déplore l'incivilité des automobilistes qui stationnent sur les trottoirs de la rue Guillaume de CHAMPEAUX.
- Mr BEGAT déplore l'herbe qui pousse sur le trottoir de la rue de Varvanne, dont une atteint 1,50m.
- M. BEGAT informe le conseil de l'état grisâtre d'un panneau de signalisation.

La séance est levée à 21h45 et la parole est donnée au public :

Aucune question du public.